

Pièces à fournir pour une demande de divorce devant le juge

Copie intégrale de votre acte de mariage ¹	
Copie intégrale de votre acte de naissance ²	
Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants ²	
Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)	
Copie du contrat de mariage (s'il y a lieu)	
Copie des cartes grises du/des véhicules	
Copie des contrats et tableaux d'amortissement des prêts	
Copie de l'acte d'achat et/ou de vente du domicile conjugal + autres immeubles	
Références de vos comptes bancaires et placements et justificatifs des sommes figurant à leur crédit ou débit	
Tableau des ressources et des charges ³ accompagnés des pièces justificatives	

Notes:

- ¹ Les copies intégrales de votre acte de mariage être datées de moins de 3 mois et peuvent être demandées par internet sur le site <u>Service Public</u>,
- ² Les copies intégrales de votre acte de naissance doivent être datées de moins de 3 mois et peuvent être demandés :
 - par internet sur le site Service Public,
 - par courrier ou sur place auprès de la Mairie du lieu de naissance de la personne concernée.

³ Le tableau des ressources et des charges à remplir est disponible sur <u>notre site</u>.